

IMPORTANT INFORMATION RELATING TO NON-EARLY RESOLUTION COURT LOCATIONS

Please see the bold text for information on changes to the Offence Notice you have been served with:

Important – If you do not exercise one of the following options within 15 days of receiving this notice, you will be deemed not to dispute the charge and a conviction may be entered against you. **A clerk of the court will review the Certificate of Offence for defectiveness before entering a conviction. Within 15 days of becoming aware of the conviction, you may apply for review by a justice.** Upon conviction, additional costs will be added to the total payable. If the fine goes into default, an administrative monetary charge will be added to the total payable and steps will be taken to enforce your defaulted fine. For example, information may be provided to a consumer reporting agency and for certain offences, including speeding, your driver's licence may be suspended.

NOTE: Your matter may be scheduled by [court to insert electronic method]. If you are unable to participate in your matter by electronic method, or require an accommodation to do so, please contact: [court to insert information].

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LES ENDROITS OÙ SE TIENNENT LES TRIBUNAUX NE TRAITANT PAS DE RENCONTRES POUR RÈGLEMENT RAPIDE

Voir les phrases en gras qui contiennent des renseignements sur des changements à l'avis d'infraction qui vous a été signifié :

Important – Si vous n'exercez pas l'une des options suivantes dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent avis, vous serez réputé(e) ne pas contester l'accusation et une déclaration de culpabilité pourrait être inscrite contre vous. **Le greffier du tribunal examinera le procès-verbal d'infraction avant d'inscrire une déclaration de culpabilité. Après avoir pris connaissance de la déclaration de culpabilité, vous avez 15 jours pour demander à un juge d'annuler la déclaration de culpabilité.** Sur déclaration de culpabilité, des frais additionnels s'ajouteront au montant total exigible. En cas de défaut de paiement de l'amende, des frais d'administration s'ajouteront au total exigible et des mesures seront prises pour faire exécuter le paiement de votre amende. Par exemple, l'information pourra être transmise à une agence de renseignements sur le consommateur et dans le cas de certaines infractions, dont l'excès de vitesse, votre permis de conduire pourra être suspendu.

REMARQUE : Votre procès peut avoir lieu par [forme électronique à remplir par le tribunal]. Si vous ne pouvez pas participer à la séance par voie électronique ou que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation pour le faire, veuillez contacter : [coordonnées à indiquer par le tribunal].

Ontario Court of Justice / Cour de justice de l'Ontario
Provincial Offences Office / Bureau des infractions provinciales

[Court to insert Address, Hours of Operation] / [ajouter l'adresse et les heures d'ouverture]

FOR INFORMATION ON ACCESS TO ONTARIO COURTS FOR PERSONS WITH DISABILITIES: [Court to insert information]

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX TRIBUNAUX DE L'ONTARIO : [ajouter l'information]